

14 mai 1980

Conférence internationale à Genève, 26 - 27 mai 1980, à l'échelon ministériel, sur l'assistance humanitaire au Kampuchea, délégation

Département des affaires étrangères. Proposition du 12 mai 1980 (annexe)

Département des finances. Co-rapport du 13 mai 1980 (annexe)

Vu la proposition du département des affaires étrangères, compte tenu de la procédure de co-rapport et après délibération, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. La Suisse participera à la conférence sur l'assistance humanitaire au Kampuchea, qui aura lieu les 26 et 27 mai 1980 à Genève.
2. La délégation suisse à cette conférence sera composée comme suit, sous réserve de la participation d'un membre du Conseil fédéral:
 - M. François-Charles Pictet, ambassadeur, chef de la Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales à Genève;
 - M. Arthur Bill, délégué du Conseil fédéral pour l'aide en cas de catastrophes à l'étranger;
 - M. Bernard de Riedmatten, suppléant du chef de la division politique III;
 - M. Adrien Evéquoz, collaborateur diplomatique, Direction politique;
 - M. Flavio Meroni, secrétaire d'ambassade, Mission permanente de la Suisse à Genève.
3. Le chef de la délégation sera désigné ultérieurement. Il pourra, le cas échéant, faire appel à un expert de l'Office fédéral de la police.
4. La proposition présentée tient lieu d'instructions générales de la délégation.
5. D'entente avec l'Office fédéral du personnel, les indemnités journalières sont fixées à 130 francs pour les délégués qui ne sont pas domiciliés à Genève. Ces montants iront au débit de la rubrique "débours" du département des affaires étrangères.
6. La Chancellerie fédérale est chargée d'établir les pouvoirs pour la délégation.

- 2 -

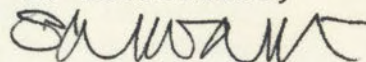
Extrait du procès-verbal:

- EDA 15 pour exécution avec les pouvoirs
- EJPD 5 pour connaissance
- EFD 7 pour connaissance
- EFK 2 pour connaissance
- FinDel 2 pour connaissance

3003 Berne, le 12 mai 1979

Distribuéeau Conseil fédéral

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,



Conférence internationale à Genève,
à l'échelon ministériel, sur l'as-
sistance humanitaire au Kampuchéa

1. Le Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC) a décidé, le 1er mai 1979, à New York, "qu'une réunion internationale, à l'échelon ministériel, sera convoquée dans la deuxième quin-
zaine de mai 1980 pour examiner la question de l'assistance
et des secours humanitaires à apporter au peuple Kampuchéen."
Il a prié le Secrétaire général de l'ONU de convoquer à Genève
tous les Etats qui furent invités à assister à la conféra-
nce de Genève des 20 - 21 juillet 1979, ainsi que les Etats
socialistes d'Europe de l'est et d'autres Etats membres de
l'ECOSOC. La date prévue serait en principe les 25 - 27 mai,
mais on parle aussi du 23 mai.

Cette nouvelle initiative, destinée à sensibiliser les gouver-
nements et l'opinion publique internationale sur les souffran-
ces et les besoins en secours humanitaires du peuple Kampu-
chéen, provient des pays de l'ASIAN auxquels se sont joints
notamment l'Australie, le Japon, le Pakistan et plusieurs Etats
africains. D'ores et déjà, le Vietnam, l'URSS et la Hongrie
ont fait savoir qu'ils ne participeraient probablement pas à
la conférence - craignant sans doute que celle-ci ne consti-
tue une ingérence dans les affaires intérieures du Kampuchéa.

o.743.321 (2) - MAY/du

3003 Berne, le 12 mai 1980

DistribuéeAu Conseil fédéral

Conférence internationale à Genève,
à l'échelon ministériel, sur l'as-
sistance humanitaire au Kampuchea

1. Le Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC) a décidé, le 1er mai 1980, à New York, "qu'une réunion internationale, à l'échelon ministériel, sera convoquée dans la deuxième quinzaine de mai 1980 pour examiner la question de l'assistance et des secours humanitaires à apporter au peuple kampuchéen." Il a prié le Secrétaire général de l'ONU de convoquer à Genève tous les Etats qui furent invités à assister à la conférence de Genève des 20 - 21 juillet 1979, ainsi que les Etats socialistes d'Europe de l'est et d'autres Etats membres de l'ECOSOC. La date prévue serait en principe les 26 - 27 mai, mais on parle aussi du 23 mai.

Cette nouvelle initiative, destinée à sensibiliser les gouvernements et l'opinion publique internationale sur les souffrances et les besoins en secours humanitaires du peuple kampuchéen, provient des pays de l'ASEAN auxquels se sont joints notamment l'Australie, le Japon, le Pakistan et plusieurs Etats africains. D'ores et déjà, le Vietnam, l'URSS et la Hongrie ont fait savoir qu'ils ne participeraient probablement pas à la conférence - craignant sans doute que celle-ci ne constitue une ingérence dans les affaires intérieures du Kampuchea.

- 2 -

2. Dans son préambule, la résolution de l'ECOSOC,

"Reconnait la nécessité grave et urgente d'accroître l'assistance humanitaire au peuple kampuchéen et d'améliorer les moyens pratiques de faire parvenir les vivres et les fournitures médicales à ceux qui en ont besoin,

et

"Note que l'objectif financier fixé pour la période allant d'avril à décembre 1980 n'a pas encore été atteint et qu'il reste de graves problèmes pratiques à résoudre en ce qui concerne la distribution des secours."

Ce texte semble indiquer que la réunion de Genève devrait aller bien au-delà d'une simple annonce de contribution. Ceci est confirmé par nos dernières informations de Genève, selon lesquelles l'ordre du jour serait le suivant :

- 1) ouverture par le Secrétaire général de l'ONU
- 2) élection d'un président de la conférence
- 3) assistance au Kampuchea
- 4) réfugiés et personnes déplacées
- 5) annonce de contribution.

En ce qui concerne la présidence de la conférence, les pays de l'ASEAN souhaiteraient que celle-ci soit confiée à un Ministre de la CEE - de préférence, M. François-Poncet, ministre français des affaires étrangères, ou sinon, M. Thorn.

Ajoutons, à propos du point 4), que la Thaïlande - pays à l'origine de la résolution de l'ECOSOC - a l'intention de proposer la création de zones tampons ("safe islands") à sa frontière avec le Kampuchea. Pour les autorités de Bangkok, la conférence devrait tenter de régler des problèmes pratiques : elle devrait en particulier veiller à une meilleure distribution - contrôle - de l'aide internationale. Une telle approche risque, évidemment, de dévier sur des considérations politiques.

- 3 -

En revanche, pour les organisations internationales d'entraide, la conférence devrait avant tout se limiter à un exposé sur l'état des opérations en cours et à un échange de vues sur les aspects financiers de l'aide. Elle devrait être - à un niveau ministériel - la suite des conférences d'annonce de contribution qui ont eu lieu à New York le 5 novembre 1979 et le 26 mars 1980.

Le CICR, en particulier, est soucieux de ne pas compromettre la collaboration qu'il a réussi, au prix de grands efforts, à établir avec les autorités de Phnom-Penh; cette coopération, estime-t-il, fonctionne assez bien en ce moment. Une telle préoccupation s'inscrit dans une perspective différente de la politique suivie par la plupart des Etats occidentaux, qui n'ont jusqu'ici pas reconnu le régime Heng Samryn et le fait accompli de l'invasion vietnamienne. Relevons, d'ailleurs, que le problème de la représentation du Kampuchea risque de se poser à Genève.

3. Quelles qu'en soient les implications politiques, la conférence de Genève vise un objectif humanitaire. La question de la poursuite de l'action internationale en faveur du Kampuchea reste d'une cruelle actualité. Lors de la dernière rencontre des pays donateurs au programme d'assistance conjoint des Nations Unies et du CICR, à New York, le 26 mars dernier, le coordinateur de l'aide, Sir Robert Jackson, a relevé que les moyens mis à disposition par la communauté internationale seraient bientôt épuisés et que sans un soutien massif et immédiat, l'envoi de secours serait en partie interrompu; plus grave encore, les récoltes de l'année prochaine seraient compromises. Même si d'autres voix - notamment celle du CICR - semblent moins pessimistes, le spectre de la famine reste menaçant.

- 4 -

Nous estimons dès lors que la Suisse, ne serait-ce que par fidélité à son idéal humanitaire, se doit de participer à cette conférence, qui aura lieu sur son sol. Notre délégation devrait, à cette occasion, rappeler les engagements que nous avons pris à New York, les 5 novembre 1979 et 26 mars 1980, à savoir notamment :

- mise à disposition du programme conjoint UNICEF/CICR d'un crédit spécial de l'aide humanitaire de 3 millions de francs.*
- contribution de 5 millions de francs pour un programme de réhabilitation de la FAO et pour le programme conjoint UNICEF/CICR (sous réserve de l'approbation du Chef du Département des affaires étrangères)
- mise à disposition du corps suisse de secours en cas de catastrophe.

Sans prendre de nouveaux engagements pour l'instant - car les crédits d'aide humanitaire prévus pour 1980 sont déjà utilisés, et il faut prévoir une réserve pour d'autres parties du monde en détresse, - nous devrions cependant déclarer que la Suisse reste prête à examiner, si la situation devait encore s'aggraver sérieusement, la possibilité de fournir une aide supplémentaire extraordinaire.

La délégation devrait en outre rappeler - comme à New York, le 5 novembre 1979 et à Genève le 20 juillet 1979 - le droit élémentaire à l'existence et à la dignité humaine, ainsi que le caractère non discriminatoire et apolitique de l'aide humanitaire. Elle pourrait également faire un appel en faveur de l'application des Conventions de Genève.

4. Le Département fédéral des affaires étrangères a entrepris une consultation de nos ambassades pour savoir comment les autres pays conçoivent leur participation à la conférence de Genève. D'ici au 21 mai, nous serons en mesure de vous donner d'autres précisions sur le caractère de la conférence et aussi sur le

*(montant déjà versé aux organisations d'entraide) ./5

- 5 -

nombre des ministres qui s'y rendront. Le cas échéant, il conviendrait sans doute que la délégation soit présidée par un membre du Conseil fédéral.

Bien entendu, le Département poursuivra sa préparation en restant en contact avec le CICR et les autres organisations internationales d'entraide.

D'entente avec l'Office fédéral de la police et l'Administration des finances, nous vous proposons que la délégation suisse soit composée comme suit - sous réserve de la participation d'un membre du Conseil fédéral :

- Monsieur François- Charles Pictet, ambassadeur, chef de la Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales à Genève;
- Monsieur Arthur Bill, délégué du Conseil fédéral pour l'aide en cas de catastrophe à l'étranger;
- Monsieur Bernard de Riedmatten, suppléant du chef de la division politique III;
- Monsieur Adrien Evéquoz, collaborateur diplomatique, Direction politique;
- Monsieur Flavio Meroni, secrétaire d'Ambassade, Mission permanente de la Suisse à Genève.

Dans la mesure où se poseraient des problèmes de réinstallation des réfugiés en dehors des pays de premier asile, le chef de la délégation pourra faire appel à un collaborateur spécialisé de l'Office fédéral de la police.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de

p r o p o s e r

1. La Suisse participera à la conférence sur l'assistance humanitaire au Kampuchea, qui aura lieu les 26 et 27 mai 1980 à Genève.
2. La délégation suisse à cette conférence sera composée comme


- 6 -

suit, sous réserve de la participation d'un membre du Conseil fédéral :

- Monsieur François-Charles Pictet, ambassadeur, chef de la Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales à Genève;
- Monsieur Arthur Bill, délégué du Conseil fédéral pour l'aide en cas de catastrophes à l'étranger;
- Monsieur Bernard de Riedmatten, suppléant du chef de la division politique III;
- Monsieur Adrien Evéquo, collaborateur diplomatique, Direction politique;
- Monsieur Flavio Meroni, secrétaire d'Ambassade, Mission permanente de la Suisse à Genève.

3. Le chef de la délégation sera désigné ultérieurement. Il pourra, le cas échéant, faire appel à un expert de l'Office fédéral de la police.
4. La présente proposition tient lieu d'instructions générales de la délégation.
5. D'entente avec l'Office fédéral du personnel, les indemnités journalières sont fixées à 110 francs pour les délégués qui ne sont pas domiciliés à Genève. Ces montants iront au débit de la rubrique "débours" du Département fédéral des affaires étrangères.
6. La Chancellerie fédérale est chargée d'établir les pouvoirs pour la délégation.

DEPARTEMENT FEDERAL
DES AFFAIRES ETRANGERES



Pierre Aubert

Pour rapport joint :

- au Département de justice et police
- au Département des finances

Extrait du procès-verbal



EIDGENÖSSISCHES FINANZ- UND ZOLLDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES ET DES DOUANES
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELLE FINANZE E DELLE DOGANE

3321.6/80

3003 Bern, 13. Mai 1980

Ausgeteilt

An den B u n d e s r a t

Conférence internationale à Genève,
 à l'échelon ministériel, sur l'as-
 sistance humanitaire au Kampuchea

o.743.321. (2) - MAY/du

M i t b e r i c h t

zum Antrag des Eidg. Departementes für auswärtige
 Angelegenheiten vom 12. Mai 1980

Das Finanzdepartement stimmt grundsätzlich zu, möchte jedoch be-
 antragen, Ziffer 5 des Beschlussesdispositivs wie folgt zu
 ändern:

- " 5. D'entente avec l'Office fédéral du personnel, les
 indemnités journalières sont fixées à 130 francs
 pour " (Rest unverändert)

EIDG. FINANZDEPARTEMENT

W. Ritschard

W. Ritschard